UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

---

ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS DE LA BASSE AILETTE

# Travaux d'Entretien de l'Ailette et de ses affluents

## Tranche 6

---

## Compte-rendu de la réunion de piquetage
03 Novembre 2017

| | |
|---|---|
| • **Lieu :** | Mairie de Jumencourt, 11h30 |

| • **Maître d'ouvrage :** | • **Maître d'œuvre :** | • **Entreprise :** |
|---|---|---|
| ASA de la Basse-Ailette | Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques *(mise à disposition du Syndicat)* | MASCITTI Nino S.A |

| • **Nom, Prénom :** | • **Organisme :** | Présent | Absent | Excusé |
|---|---|---|---|---|
| MARTIN Jacques | Président de l'ASA | √ | | |
| FELZINGER Guillaume | Union des syndicats d'aménagement | √ | | |
| MASCITTI Dominique | Entreprise MASCITTI | √ | | |
| DUPARQUE Jean | Vice-Président | √ | | |
| LEROUX Patrice | Commune de Vauxaillon | √ | | |
| PILLON Kleber | Commune de Leuilly-sous-Coucy | √ | | |
| PIERSMA Bernard | Commune de Champs *(remplaçant de Mme le Maire)* | √ | | |
| SMORAG Henri | Commune de Guny | √ | | |
| MARTINET Fabrice | Agence de l'Eau Seine-Normandie | | | √ |
| FRAYON Thierry | Entente Oise-Aisne | | | √ |

Le programme pluriannuel d'entretien de l'Ailette et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise MASCITTI Nino S.A – (siège : Villers-Cotterêts / 02.)

- **SITUATION ACTUELLE :**
  - La 6ème tranche et dernière tranche du programme pluriannuel d'entretien de la Basse-Ailette et de ses affluents débute le 06 novembre (semaine 45).
  - Cette tranche de travaux concerne le réseau hydrographique secondaire (affluent de l'Ailette) situé sur la partie aval du périmètre de l'ASA.
  - Les communes concernées par cette tranche de travaux sont : CHAMPS, CRECY-AU-MONT, GUNY, PONT-SAINT-MARD et COUCY-LE-CHATEAU.

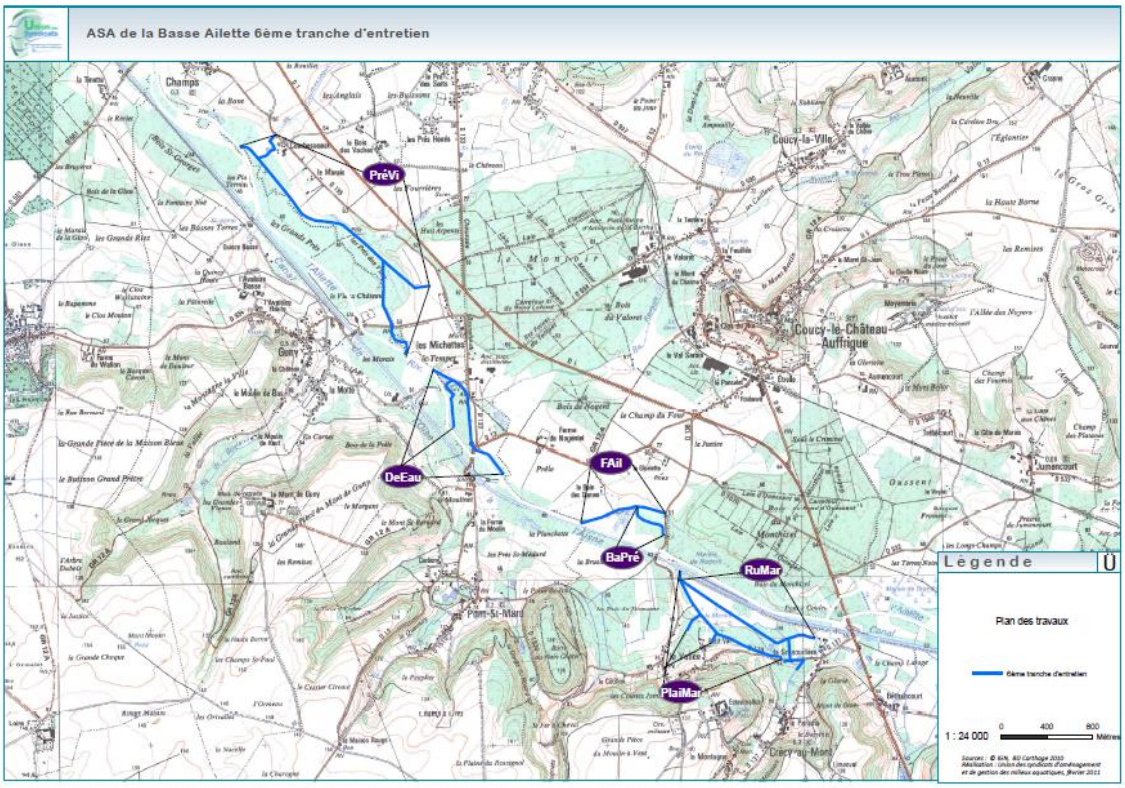


Cartographie du réseau hydrographique à entretenir lors de la 6ème Tranche

  - Une prospection de terrain a été réalisée, cet été, par le technicien de rivière chargé de suivre ces travaux. Ces relevés ont permis d'affiner la typologie des actions à mener.
  - Il a été proposé notamment de retirer deux tronçons de travaux (PlaiMar et BaPré). En effet, ces cours d'eau sont situés en zone de marais et ponctuellement à sec. Un entretien de la végétation (roseaux) n'a pas été jugé utile et nécessaire. Les élus ont validé la proposition du technicien de l'USAGMA, de retirer ces tronçons du programme d'action et de les laisser en l'état.
  - Les autres tronçons présents sur la carte seront entretenus de la façon suivante :
    - Gestion du lit
    - Gestion du lit et des berges

- **DETAIL DES TRAVAUX :**

  - **La gestion du lit** comprend le retrait des encombres et embâcles problématiques obstruant le libre écoulement de la rivière. Les branchages ou « déchets verts » seront mis en andain et déposés en haut de berge. Les déchets inertes (gravats, détritus, …) seront évacués en décharge agréée. Dans le but de reconstituer une section d'écoulement dynamique (lit mineur), un faucardage et ratissage de la végétation (roseaux, herbiers) sera réalisé.

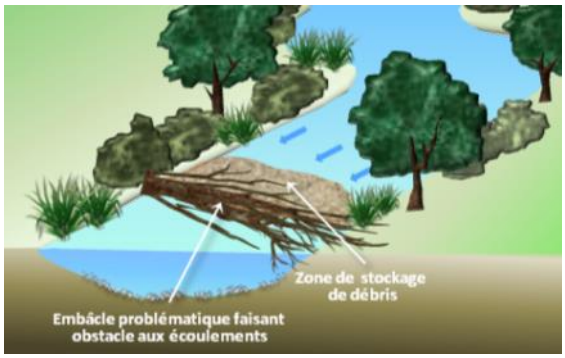


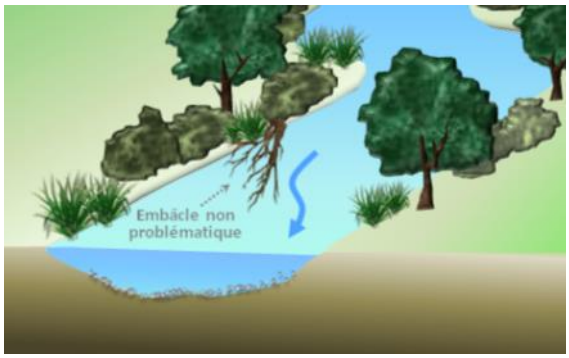


**Les schémas ci-contre permettent de comprendre la différence entre un embâcle problématique et non-problématique**

  - **La gestion du lit et des berges** comprend la même typologie d'action que celle citée ci-avant (gestion du lit). A cela s'ajoute, la gestion des berges qui sera effectuée à l'aide d'une équipe de bûcherons assistée d'une pelle mécanique équipée d'une pince (*pelle à chenille pour limiter la portance et le marquage au sol*).
  - L'intervention de la pelle permettra de réaliser un entretien sélectif de la ripisylve (végétation boisée en bordure de cours d'eau) dans le but de rajeunir le peuplement et de diversifier les habitats naturels. Une attention particulière sera portée sur les arbres penchants ou dépérissants (Frêne malade) qui seront principalement abattus, élagués ou recépés. Les saules mâtures seront également étêtés dans le but de valoriser des niches écologiques.
  - Le bois supérieur à 8 cm de diamètre sera déposé en haut de berge, mis en tas, et laisser à disposition du propriétaire de la parcelle. Le bois inférieur à 8 cm de diamètre sera incinéré ou broyé sur site. Aucun débitage ou façonnage des bois ne sera effectué par l'entreprise.
  - La piste d'accès, déjà existante, sera entretenue, pour faciliter l'accès de l'engin et des ouvriers. Au fur et à mesure de l'état d'avancement du chantier, l'entreprise, en concertation avec le maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre, veillera à choisir l'accès lui facilitant au mieux l'intervention sur le cours d'eau.
  - En cas de dégradation ou de marquage important de l'engin, l'entreprise veillera à remettre en l'état la zone dégradée (lissage, régalage et ensemencement si jugé nécessaire par le maître d'œuvre).

- **REMARQUES, OBSERVATIONS :**

  - Le suivi de ces travaux fera l'objet de réunions de chantier tous les 15 jours. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
  - Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. MASCITTI Dominique – entreprise MASCITTI ..... 06.12.43.28.43

M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats ..... 03.23.20.36.74

  - Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées

- **FINANCEMENT** :

  - La réalisation de ce programme de travaux est possible grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Entente Oise-Aisne.

- **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION** :

  - La prochaine réunion de chantier aura lieu

**le lundi 27 Novembre 2017**

Rdv au pont de l'Ecluse de Crécy-au-Mont, Lieu-dit de la Vallée, commune de Crécy-au-Mont

***A 10h00***

*Voir plan ci-contre*

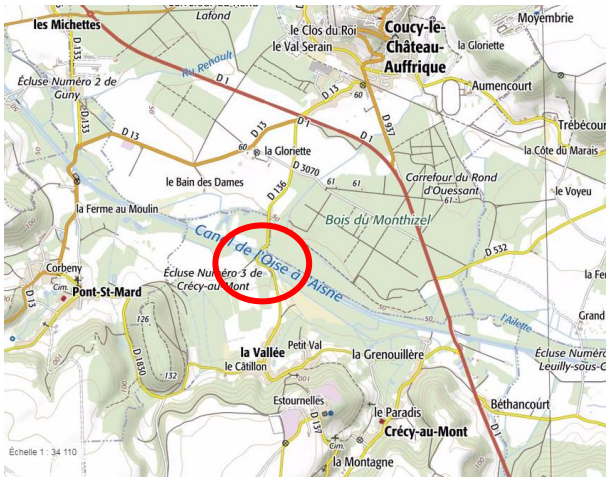


**Le service technique,**